

---

Adresse de la société populaire de Léré (Cher) qui annonce les fruits d'une collecte publique pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Léré (Cher) qui annonce les fruits d'une collecte publique pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 608-609;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39970\\_t1\\_0608\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39970_t1_0608_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

la patrie, être envoyés à la Convention nationale.

Pourquoi il a requis que tous les vases d'or et d'argent demeurés aux différentes églises de la commune fussent envoyés soit à l'hôtel des monnaies, soit à la Convention nationale.

La matière mise en délibération, le conseil faisant droit sur le réquisitoire du procureur de la commune, a arrêté, à l'unanimité, que tous les vases et autres objets d'or et d'argent étant dans les trois églises de la commune, seraient incessamment envoyés à la Convention nationale.

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

*Pour expédition :*

CONNIEZ, *maire*; BOUREAU, *secrétaire*.

*Suit la teneur de la quittance du receveur du district d'Amboise.*

Le citoyen Bourreau m'a remis, outre l'argenterie ci-dessus expliquée, pesant ensemble soixante un mares deux onces sept gros, une boîte d'argent à quêter, sous le fond de laquelle est gravé : B. du S<sup>t</sup> Sac<sup>t</sup>, sans aucune pesée.

*Le receveur du district d'Amboise.*

*Signé : ALLARD.*

*Pour copie :*

BOUREAU, *secrétaire*.

*Suit la teneur de la quittance du secrétaire de district d'Amboise.*

Reçu du citoyen Bourreau, greffier de la commune d'Amboise la somme de seize cent soixante onze livres et un mandat de vingt-quatre livres tiré par le directoire sur les dons ci-dessus énoncés, ce qui fait un total de seize cent quatre-vingt-quatre livres montant de l'état ci-dessus.

A Amboise, ce 8 frimaire, l'an deux de la République une et indivisible.

*Signé : CALLERRE, secrétaire.*

*Pour copie :*

BOUREAU, *secrétaire*.

La Société républicaine de Léré, district de Sancerre, département du Cher, annonce à la Convention nationale qu'avussitôt qu'elle a connu les besoins de nos braves défenseurs, elle s'est empressée de faire une collecte qui a produit de l'argent, des assignats, des chemises, des bas, des souliers, des grains, du vin, de la viande et des légumes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de la Société populaire de Léré (1).*

*La Société populaire et républicaine de Léré, district de Sancerre, département du Cher, à la Convention nationale.*

« Représentants de la nation française,

« Les amis de la liberté et de l'égalité, nouvellement organisés en Société populaire dans cette commune, ne se laissent point traîner après la Révolution. Quoiqu'elle chemine à pas de géant, ils sont au niveau des événements. Les dangers de la patrie n'ont pu un seul instant ébranler leur courage. Les conspirateurs et les traîtres les auront bientôt tous épuisés. Vous venez de hâter ce moment fortuné en frappant de la massue révolutionnaire tous les Girondins parjures qui conspiraient, dans votre sein, contre l'unité de la République.

« La race des fédéralistes est enfin aénantie, et la tête de l'infâme Autrichienne a écrasé dans sa chute tous les amis de la royauté.

« Il reste encore une classe d'ennemis dangereux, celle des modérés, qui ont été assez scélérats pour changer en crime le nom même d'une vertu. Les perfides ! Ils parlent sans cesse de l'amour et de l'exécution des lois ! Eh bien ? nous demandons pour eux des lois révolutionnaires. Qu'ils pâlisent à la lecture de ce code terrible qui doit faire à jamais leur honte et leur désespoir.

« Citoyens représentants, vous avez juré de sauver la patrie. La nation a reçu vos serments, elle ne reprendra qu'à la paix les pouvoirs qu'elle vous a confiés. Voilà ses ordres, et votre devoir.

« Achevez d'extirper les profondes racines des plus anciens abus. Enfin le fanatisme expire. La raison a sonné sa dernière heure. Que tout homme qui, désormais, aura besoin d'un intermédiaire entre la divinité et lui, salarie le ministre de son culte ; mais que la nation généreuse et juste assure du pain au petit nombre de ministres patriotes qui ne veulent plus appartenir à une caste justement proscrite.

« Vous venez de faire connaître les besoins de nos braves défenseurs : une invitation a suffi à des Français républicains pour les voir s'empresser de leur fournir des secours.

« Nous joignons à cette adresse l'état des dons en chemises, souliers, grains, assignats et argent que les sans-culottes de notre commune, presque tous honorables par leur médiocrité, mais riches par leurs vertus, ont déposés sur l'autel de la patrie. Parmi ces dons, se trouve un acte de générosité française qui mérite de trouver place dans les feuilles de la vertu et de l'humanité, que votre comité d'instruction publique est chargé de répandre.

« Un pauvre cultivateur, en portant le denier de la veuve, a dit : Citoyens, j'ai du pain pour quelques jours, et cent sous, je donne mes cent sous à la patrie. Quand je serai sans pain, elle m'en donnera. »

« Qu'à de tels exemples les riches égoïstes apprennent à connaître le prix de la bienfaisance

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 345.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

et que ceux qui ne sont que prodigues apprennent aussi à faire un usage utile de leurs richesses

(Suivent 15 signatures.)

*Etat des dons qui ont été faits à la patrie par les sans-culottes de Léré, district de Sancerre, département du Cher, sur l'invitation de la Convention nationale.*

1<sup>o</sup> Chemises, 71; 2<sup>o</sup> assignats, 527 liv. 15 s.; 3<sup>o</sup> argent, 36 liv. 12 s.; 4<sup>o</sup> souliers, 6 paires; 5<sup>o</sup> grains, 405 boisseaux; 6<sup>o</sup> bas, 1 paire; 7<sup>o</sup> un quart de vin; 8<sup>o</sup> cinquante livres de viande; 9<sup>o</sup> trois épaulettes et contre-épaulettes en or; 10<sup>o</sup> 50 boisseaux de pommes de terre; 11<sup>o</sup> un sac de bettes rouges (légumes); 12<sup>o</sup> un casque et une paire de guêtres.

La commune de Laon fait part à la Convention nationale que la gente hypocrite sacerdotale vient en foule déposer les titres du mensonge et abjurer les erreurs d'une monstrueuse superstition, et que les bêtes asines entrent de tout côté dans leur commune portant dans des paniers les vases d'or et d'argent et autres ornements qui jusqu'alors avaient servi à alimenter la sottise et la crédulité des bigots et des imbéciles.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du conseil général de la commune de Laon (2).*

*Le conseil général de la commune de Laon, au Président de la Convention nationale.*

« Président,

Notre Montagne, comme celle de la Convention, était aussi entourée de marais d'où s'élevaient les vapeurs épaisses et méphitiques de l'aristocratie et du fanatisme.

Nous luttons jour et nuit contre la ligue nobiliaire et sacerdotale. Lejeune et Roux, représentants du peuple dans notre département et circonvoisins, sont venus seconder nos efforts et ces braves montagnards, armés de la foudre républicaine, ont dissipé et écrasé cette ligue conspiratrice et ennemie mortelle de notre bonheur commun.

Les gens suspects et dangereux, les meneurs de trames sourdes, les nobles sont incarcérés. La gente hypocrite, superstitieuse et sacerdotale, forcée par les circonstances et par les progrès de l'esprit public dans le code de la raison et de la philosophie, vient en foule déposer les titres du mensonge et abjurer les erreurs d'une monstrueuse superstition, entre les mains de nos dignes représentants.

On voit les bêtes asines semblables au mulet qui, selon la fable, s'avangait d'un pas fier et orgueilleux chargé de l'or et de l'argent du fisc, curer de tous côtés dans notre ville, portant

dans des paniers les vases d'or et d'argent et autres ornements qui jusqu'alors avaient servi à alimenter la sottise et la crédulité des bigots et des imbéciles.

« Les temples de l'erreur, du mensonge et de l'imposture sont purifiés, ils sont devenus le siège et la demeure éternelle de la raison, de la vérité et de la franchise.

« Grâce à ces deux montagnards, notre sol est purifié de la lèpre et de la contagion muscadine et aristocratique. Enfin nous respirons un air pur et salubre sur notre montagne.

« Dis, Président, à la Sainte Montagne de rester à son poste jusqu'à ce que la terre de la liberté soit délivrée de tous les monstres qui la foulent et la désolent et que les despotes coalisés soient entièrement détruits et guillotins.

En séance publique, le 8 frimaire an II de l'ère républicaine.

(Suivent 17 signatures.)

Les membres du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'adresse des membres du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord (2).*

Saint-Brieuc, primidi frimaire, première décade, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je te prie de faire agréer aux coopérateurs de tes immortels travaux l'hommage libre d'une adresse qui est la répétition de mes sentiments personnels. Si le tribunal me charge de te l'envoyer, c'est pour me fournir l'occasion de l'assurer qu'organe de la loi je ne cesserai de la faire parler contre les traîtres, les scélérats; et tandis que les zélés de la liberté la défendent avec les armes des combats, sois persuadé que j'en ferai respecter les droits en combattant les ennemis intérieurs avec les armes de la justice, plus fortes encore que les armées.

Salut en la République française, une et indivisible.

« L'accusateur public du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord.

« BESNÉ.

*À la Convention nationale, séance à Paris.*

« Fondateurs de la République,

« Au temps de la patrie en danger, vous avez vu une carrière immense s'ouvrir sous vos pas. Vous parcourez, vous fournissez cette carrière avec le courage d'hommes libres, et pour la rem-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 315.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 822.

1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 346.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 822.